

Note informative pour le PAE :

Plan d'accompagnement des étudiants



Plan d'accompagnement des étudiants (PAE) Êtes-vous concerné(e) ?

Vous pouvez solliciter un plan d'accompagnement si vous rencontrez notamment :

- des difficultés dans votre parcours scolaire ou une envie d'abandonner ;
- des problèmes d'organisation entre formation et vie privée ;
- des difficultés liées à votre état de santé ;
- un besoin d'aménagements inclusifs ;
- des difficultés avec l'outil informatique ou la plateforme numérique ;
- un manque d'accès à un ordinateur ;
- un besoin d'aide pour la rédaction ou la correction de vos travaux.

Dispositifs proposés

Selon vos besoins, les actions suivantes peuvent être mises en place :

- autoévaluation des compétences, des besoins et du projet de vie ;
- séances d'accompagnement organisées sur demande ;
- aide à la rédaction et à la correction des travaux ;
- mise en œuvre d'aménagements raisonnables dans le cadre d'un processus d'inclusion ;
- entretiens individuels et aménagements en cas de difficultés personnelles ou d'accidents de la vie ;
- accompagnement à l'utilisation des outils numériques ;
- accès à un ordinateur pour la réalisation des travaux ;
- valorisation de l'expérience et des acquis.

Démarche

L'École Industrielle reconnaît que chaque étudiant possède un parcours unique, fait de forces, d'acquis et de défis.

L'étudiant peut, de sa propre initiative, contacter la personne responsable du PAE afin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.



**Renseignement : 071/590469, info@eithuinea.be,
au secrétariat de l'école, il vous aiguillera vers la
personne en adéquation avec vos besoins.**